TRANSACTIONS COMMERCIALES

Le chèque obligatoire à partir d'un million de dinars

Le gouvernement relance l'obligation du chèque pour les grosses transactions commerciales. Ainsi, le chèque sera exigible pour toute transaction, notamment immobilière, qui dépasse le seuil de 1 million de dinars.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - C'est ce que le ministre du Commerce qui intervenait hier, sur les ondes de la Chaîne III de la radio nationale, a indiqué.

Estimant que cette mesure permettra de contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et le commerce informel, Mustapha Benbada a ainsi indiqué que «les transactions relevant de la sphère informelle représentent de 55 à 60 milliards de dinars, qui échappent annuellement à tout contrôle de l'Etat».

Dans le souci d'une modernisation des modes de paiement des transactions commerciales, M. Benbada a confirmé, par ailleurs, le lancement prochain d'un système de paiement électronique à l'occasion de l'avènement de la technologie 3G. Il a affirmé qu'avec la généralisation du paiement par carte bancaire, ces nouvelles dispositions permettront de donner davantage de transparence aux flux commerciaux.

Ainsi, l'obligation du chèque qui devait entrer en vigueur voilà trois ans, après une longue période d'atermoiement et devant concerner un montant moindre, est relancée officiellement.

Cette disposition réglementaire sera-t-elle mieux accueillie tant par les opérateurs économiques que par les particuliers qu'elle ne l'a été durant les dernières années ?

C. B.

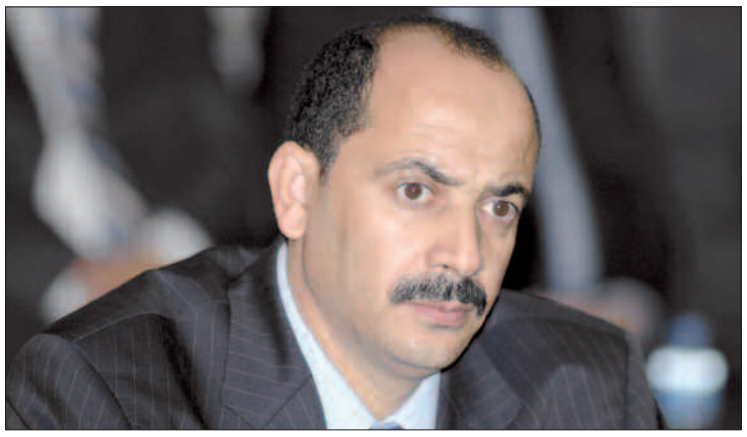

Photo : Samir Sid

Benbada lancera prochainement un système de paiement électronique.

ADHÉSION DE L'ALGÉRIE À L'OMC

Benbada se veut optimiste mais pragmatique

Tout en estimant positive la phase avancée des négociations avec l'OMC à laquelle est arrivée l'Algérie, Mustapha Benbada a estimé, hier, qu'il était nécessaire de rester pragmatique même si le dossier de l'Algérie est jugé assez mature pour bénéficier d'une adhésion complète. Le ministre a ainsi déclaré que l'Organisation «ne faisait pas de cadeaux».

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Répondant, hier, aux questions des économistes lors d'une conférence dédiée à l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, organisée par l'association algérienne des économistes, le ministre du Commerce Mustapha Benbada a expliqué que le deuxième round des négociations interviendra avant la fin du premier trimestre de l'année en cours.

Pour le ministre, les étapes par lesquelles passe actuellement la négociation est une nécessité pour une adhésion plus sécurisée. Pour le ministre du Commerce, le parcours de l'Algérie a été boosté depuis l'année 2012, l'adhésion étant selon lui en phase avancée.

Par ailleurs et encore une fois, le ministre du Commerce a déploré le fait que l'Algérie n'ait pas adhéré à l'OMC en 1994 pouvant ainsi bénéficier d'avantages certains, a-t-il précisé. «Par la suite, la situation a changé, et les modalités d'adhésion aussi.

L'Algérie a dû s'adapter et suivre les nouvelles mesures, nous aurions pu adhérer avec moins de contraintes», a déclaré Mustapha Benbada. Le ministre a aussi précisé que l'Algérie a déjà répondu à près de 2 000 questions. A ce jour, a aussi précisé le ministre, ont été notamment finalisées les négociations avec Cuba, le Brésil et la Suisse. Ceci par rapport à vingt pays intéressés par ces négociations.

F.-Z. B.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Plus de 4 500 morts en 2013

Près de quarante-cinq mille accidents de la circulation ont été enregistrés à l'échelle nationale en 2013, provoquant 4 540 morts.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Les accidents de la circulation continuent à provoquer l'«hécatombe» sur nos routes.

Pourtant, le capitaine Djamel Khelfa de la brigade de la sécurité routière à la Gendarmerie nationale affirme que le nombre des accidents de la route a enregistré en 2013, une certaine «stabilité» par rapport à l'année précédente. «La hausse était uniquement de 45 accidents de la route et le nombre de morts a grimpé de 11», précise-t-il. Toujours est-il qu'il estime que ces chiffres demeurent «regrettables».

Selon les chiffres de la Gendarmerie nationale, l'année 2013 a connu 27 544 accidents qui ont engendré 3 784 décès et 49 120 blessés.

Des statistiques qui démontrent le facteur humain comme principale cause, avec un taux de 82,62%.

«L'excès de vitesse est en tête avec 35% suivi par les dépassements dangereux avec 12,70%», souligne le capitaine Djamel Khelfa.

Toutefois, l'intervenant pointe du doigt le transport en commun. «Il est à l'origine de 28,53% de l'ensemble des accidents de la circulation, engendrant ainsi 39,22% de la totalité des morts et 31,25% des blessés».

De son côté, le représentant de la direction publique à la DGSN, le commissaire Chawki Bouaoune, révèle le bilan national des accidents de la circulation de 2013. «44 907 accidents de la circulation ont été recensés à l'échelle nationale en 2013 et ont causé 4 540 morts», a-t-il précisé.

Il indique qu'à l'échelle arabe, l'Algérie occupe la 4e place par rapport au nombre de morts sur les routes.

Le commissaire Chawki Bouaoune fait remarquer, en outre, que le réseau routier demeure «insuffisant» par rapport au parc automobile existant. Un «déséquilibre» qui crée, selon lui, des embouteillages, une pollution et surtout de nombreux accidents de la circulation.

Pour rappel, l'Algérie dispose d'un parc automobile de 7 millions de véhicules contre le réseau routier national qui s'étend sur plus de 115 000 km, dont 85% d'autoroute.

R. N.

COMMUNIQUÉ DE L'*EST RÉPUBLICAIN*

Notre confrère Ammar Nadir agressé par un sénateur

Notre confrère Ammar Nadir, journaliste, a été lâchement agressé, hier, par le sénateur FLN, Chebli Bachir, apparemment fort de l'immunité que lui confère son statut. Il faut dire qu'il avait déjà cité la victime comme témoin dans une plainte sur un enregistrement où il insultait le maire et l'ancien wali de la wilaya. Et dans ses déclarations, il assurait que c'était au cours d'une interview, ce qui était faux ; autrement notre confrère en aurait certainement fait état et plus encore si l'entretien avait été enregistré. Citant donc un témoin contre son gré pour un faux témoignage, il va plus loin en l'agressant parce que son plan avait échoué.

Les agressions sont un risque inhérent à notre métier mais venant d'un élu de la nation et qui plus est à l'encontre d'un journaliste, cela démontre de l'ignorance totale des obligations attachées au titre de sénateur, dont l'immunité ne dure que l'espace du mandat. Le collectif du journal dénonce énergiquement cette violence et fait sienne la cause de son confrère qui se réserve le droit d'ester l'auteur de l'agression.

L'Est Républicain

SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES (SNJ)

Lettre au président du Sénat

Ammar Nadir, journaliste au quotidien *L'Est Républicain,* a fait l'objet, ce lundi 24 février 2014, d'une lâche agression physique, perpétrée contre lui, à Annaba, par le sénateur de la même ville et appartenant au Front de libération nationale (FLN), répondant au nom de Chebli Bachir.

Cet acte, que rien ni personne ne sauraient justifier ni même expliquer, le Syndicat national des journalistes le condamne avec la plus grande énergie, mais pas seulement.

Le Syndicat interpelle publiquement le président du Sénat, lui demandant de prendre les mesures adéquates à l'encontre de cet individu qui n'honore guère cette institution censée être constituée de «sages de la nation».

Des mesures concrètes doivent être prises contre l'agresseur en vue, notamment, de le déférer devant la justice comme tout individu accusé d'actes relevant du droit commun.

Le Syndicat assure par ailleurs notre confrère de son entière solidarité et en appelle, de manière générale, aux autorités compétentes pour mettre un terme à ces comportements de voyous qui ont tendance à se répéter contre les membres, femmes et hommes, de la famille de la presse nationale.

P/le Syndicat national des journalistes, le Secrétaire général
Kamel Amarni

BOUIRA

L'insécurité règne toujours en maître

Alors que les responsables en haut lieu ne cessent de claironner que le pays a recouvré la sécurité grâce aux efforts de paix déployés par Son Excellence le Président de la République ; tandis que toutes les voix discordantes sont étouffées pour ne pas entendre un autre son de cloche, voilà que ce dimanche, la vérité toute crue sur la réalité amère du pays nous vient d'une bouche innocente dans un coin situé dans le pays profond.

Ce dimanche, alors que Hocine Necib, le ministre des Ressources en eau qui était en visite dans la wilaya de Bouira, procédait à la mise en eau d'AEP pour les communes de Zbarbar, Maâla et Guerrouma, qui bouclera un cycle de mise en eau potable de quelque 41 communes sur les 45 que compte la wilaya de Bouira, cycle qui a été entamé en 2002 avec les premières mises en eau depuis le barrage de Tilesdit, qui a touché par la suite 18 autres communes, puis avec les grands transferts du barrage de Koudiat Asserdoun qui a touché, désormais quelque 20 communes, voilà qu'un citoyen approché par le ministre sur les lieux, à Guerrouma, ramène la situation au point zéro concernant justement ce retour à la paix tant galvaudé.

En effet, ce citoyen à qui le ministre demande s'il était content de voir l'eau couler enfin dans les robinets de sa demeure, lui rappellera que cela était une bonne chose mais que beaucoup d'autres choses manquaient encore.

«C'est une très bonne chose, certes, Monsieur le Ministre lui dit-il, mais chez nous, nous manquons d'autres choses : il y a le gaz de ville qui manque, l'état des routes, mais surtout le manque de sécurité. Oui, Monsieur le Ministre, il y a une insécurité totale le long de cette route qui mène vers Lakhdaria.

Chaque matin, chaque soir, nous faisons face aux faux barrages. Les terroristes sont omniprésents et nous sommes obligés de payer pour passer.» Une réplique qui a laissé cois le ministre et le wali, ainsi que tous ceux qui les accompagnaient.

Bien entendu, le ministre et comme pour dédramatiser les choses s'est contenté de lui rappeler que l'Etat va tout faire pour améliorer le cadre de vie et la mise en eau qui s'est faite ce dimanche entre dans cette politique d'amélioration du cadre de vie des citoyens, surtout au niveau de ces villes et communes enclavées et situées dans l'arrière-pays.

Y. Y.